

MAIRIE
de
STEIGE
67220



INFORMATIONS

Cérémonie Commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918

En raison de la crise sanitaire, la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 se limitera cette année au dépôt de la gerbe. La cérémonie débutera à 11 h 15 au Monument aux Morts mais ne pourra pas être suivie du verre de l'amitié.

Les habitants sont toutefois invités à pavoiser leurs maisons.

Fête des Aînés Steigeois

La traditionnelle fête des Aînés Steigeois n'aura malheureusement pas lieu en janvier 2021. En raison de la crise sanitaire, les communes de la Vallée de Villé ont décidé de ne pas organiser cette manifestation, sur recommandation de la sous-préfecture. La municipalité réfléchit à une autre façon de mettre à l'honneur les aînés.

Journée citoyenne

Malgré les conditions météorologiques déplorables, une quarantaine de personnes se sont mobilisées pour la journée citoyenne du 26 septembre.

Différents travaux ont été réalisés par les différentes équipes : réfection du socle d'un lampadaire rue de Woisselingoutte, entretien de l'espace d'animation rural et travaux d'élagage autour de l'espace d'animation rural, entretien de chemins forestiers, ramassage de déchets dans le village et en dehors, le long de la RD 424, nettoyage du cimetière et de la chapelle, etc... une dernière équipe a confectionné le repas de midi pour les bénévoles.

Les travaux de maçonnerie et de réfection de la voirie initialement prévus ont dû être reportés pour cause de pluie. La matinée de travail s'est terminée en toute convivialité autour d'un barbecue, dans le respect des règles sanitaires. **Un grand merci à tous les participants.**

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous au printemps pour une nouvelle journée.

Dates des battues de chasse

Lot TRENDEL à l'endroit : 7 novembre, 28 novembre, 19 décembre 2020,
9 janvier et 30 janvier 2021

Lot WERVER à l'envers : 3 novembre, 1^{er} décembre, 31 décembre 2020 et 30 janvier 2021.

Bureau de poste de Villé

Le bureau de Poste de Villé est actuellement en travaux. Durant cette période, La Poste est transférée à la mairie de Villé.

Déclaration préalable, permis de construire

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – PLUi - est entré en vigueur dans la Vallée de Villé.

Avant d'effectuer tous travaux de rénovation ou d'agrandissement de votre maison ou d'installation d'abri de jardin, il est indispensable d'en faire la demande à la mairie.

Toute modification de façade, portes, volets, fenêtres, auvent, couleur etc... est soumise à autorisation préalable.

Rappel : lorsque vous obtenez une autorisation d'urbanisme et que vous démarrez vos travaux, vous devez déposer en mairie le formulaire de « déclaration d'ouverture de chantier ». De même lorsque les travaux sont achevés, vous devez déposer en mairie le formulaire de « déclaration d'achèvement de travaux ». Ces documents sont téléchargeables sur internet.

Au cimetière

Afin de se conformer aux règles du tri des déchets, les particuliers sont priés d'emporter chez eux les déchets du cimetière pour en assurer individuellement le tri.

Bien entendu, il est formellement interdit de jeter les déchets aux alentours du cimetière.

De plus, en application de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2020, à compter du 31 octobre 2020 et jusqu'au 2 novembre 2020, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus, dans les cimetières du département du Bas-Rhin lors du week-end de la Toussaint et de la fête des morts, ainsi que dans un rayon de 50 mètres autour de ces mêmes cimetières.

Commission communication

Une commission communication a été mise en place au sein du nouveau conseil municipal.

Elle proposera prochainement de vous informer des activités de la commune à travers les réseaux sociaux, et des notes d'informations complémentaires.

Objet trouvé

Une paire de lunettes de vue en verres solaires a été retrouvée, elle est disponible à la mairie.

EHPAD de Villé

La reprise des visites à l'EHPAD est soumise au strict respect du protocole : port du masque obligatoire, lavage des mains avec gel hydroalcoolique, distanciation, maximum de 2 visiteurs par chambre.

Vente de bois de chauffage

Les personnes intéressées par des lots de bois de chauffage à façonner sont priées de se faire connaître à la mairie.

Bien cordialement

Madame le Maire
Monique HOULNÉ